



AQUATIS NATATION VITRY



SAISON 2023/2024

Espace Aqualudique Aquatis

Route Nationale

62490 Vitry En Artois

 07.71.69.71.32

 milan-jerome@orange.fr

 <https://www.anvitry.fr>

Groupe

(A remplir lors du dépôt du dossier)

Photo
Obligatoire

Date

Nouvelle Inscription

Réinscription

Transfert de club

Nom du nageur :

Date de Naissance :

Prénom du nageur :

Lieu de Naissance :

Participation aux compétitions :
l'âge et des grilles de temps qualificatives)

OUI

NON (sous réserve de groupe, de

Sexe :

Nationalité :

Représentant Légal :

Adresse Complète :

E-Mail :

Téléphone :



Session de remise des dossiers

SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2023 DE 10H A 12H

SAMEDI 9 SEPTEMBRE DE 10H A 12H

Le dossier complet doit être remis **au plus tard** lors du 1er entraînement du nageur, faute de quoi il ne pourra plus s'entraîner ni participer aux compétitions qui lui seront proposées car il ne sera pas assuré.

Dossier **COMPLET**

- Dossier Complété
- Versement de la cotisation
- Certificat Médical ou Questionnaire de Santé si renouvellement
- Formulaire Licence 2023/2024 (Attention formulaire mineurs et majeurs)
- Un Chèque de Caution de 30 euros vous sera demandé pour les nageurs de compétitions. Il sera encaissé si il y a des forfaits non justifiés.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné au secrétaire de l'AN VITRY.
Pour la finalité suivante : inscription au club AN VITRY, licence FFN, fichier nageurs AN Vitry et base de contacts AN Vitry pour emailing et inscription newsletter.

Les destinataires de ces données sont : Club AN Vitry et Fédération Française de Natation.

La durée de conservation des données est de 5 ans.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à l'AN Vitry

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Tarifs pour la Saison 2023/2024



| | Groupe Compétitions | | Groupe Loisirs | |
|--------------------------------------|---------------------|-----------|--------------------|-----------|
| | Communauté Commune | Extérieur | Communauté Commune | Extérieur |
| 1 ^{er} Nageur de la famille | 150 | 160 | 140 | 150 |
| 2 ^e Nageur de la famille | 140 | 150 | 130 | 140 |
| 3 ^e nageur de la famille | 130 | 140 | 120 | 130 |
| 4 ^e Nageur de la famille | 120 | 130 | 110 | 120 |
| 5 ^e Nageur de la famille | 110 | 120 | 100 | 110 |

Communauté de Commune :

Arleux En Gohelle – Bellonne – Biache Saint Vaast – Boiry Notre Dame
 Brebières – Cagnicourt – Corbehem – Dury – Etaing
 Eterpigny - Fresnes Les Mautauban - Frenoy En Gohelle
 Gouy Sous Bellonne – Hamblain Les Près – Haucourt
 Hendaucourt Lès Cagnicourt – Izel Lès Equerchin – Neuvireuil
 Noyelles Sous Bellonne – Oppy – Pelves – Plouvain – Quiéry La Motte
 Récourt – Rémy – Rencourt Lès Cagnicourt – Roeux – Saily En Ostrevent
 Saudemont – Tortequesne – Villers Lès Cagnicourt – Vis En Artois
 Vitry En Artois

Cotisation retenue :

Noms et prénoms des autres nageurs de la même famille justifiant la dérogation tarifaire

Règlement de la cotisation :

- Chèques (1 à 3 chèques possible) Chèque à l'ordre de l'AN VITRY avec mention du Nom et Prénom du nageur et date au verso du chèque
- Espèces
- Coupon sport
- Chèques ANCV

Rappel Article 6 du règlement intérieur : Remboursement de la cotisation

- *Départ volontaire en cours de saison sans motif sérieux : aucun remboursement ni compensation Exclusion temporaire ou définitive : aucun remboursement ni compensation*
- *Déménagement ou mutation professionnelle : remboursement au prorata à partir de la date de présentation du courrier relatif aux faits. (le montant de la licence sera systématiquement retenu)*